



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le neuvième jour de décembre deux mille dix-neuf, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10929-12-2019 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 9.1 Destination Chic-Chocs inc., autorisation de déneiger une partie de la route Saint-Joseph-des-Monts, secteur fosse Coude
- 9.2 Sûreté du Québec, tarification 2020
- 9.3 Nomination de Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la MRC de La Haute-Gaspésie
- 9.4 Soutien technique du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à la directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire, Mme Maryse Létourneau
- 9.5 Soutien technique de Lelièvre conseils à la directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire, Mme Maryse Létourneau
- 9.6 Ouverture du poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10930-12-2019 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019 a été courriellé à chacun des maires le 5 décembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune affaire découlant du procès-verbal du 27 novembre 2019.

#### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2019.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10931-12-2019 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 19 novembre au 6 décembre 2019 :

Paiements : 37 921,59 \$

Factures : 54 346,54 \$

TOTAL : 92 268,13 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **CORRESPONDANCE**

#### CAHIER DE SUIVI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait part de la correspondance au cahier de suivi :

Échange de courriels entre M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie et M. Renaud Thériault du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, datés entre le 28 novembre et 2 décembre 2019, ayant pour objet Avis 11-19-11263#3021974-20190731.

Avis de non-conformité émis par le ministère et autorisation de reporter la date d'échéance au 17 juillet 2020 afin de réaliser des travaux correctifs.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS TNO AU 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2019

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats TNO du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2019* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

#### LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000,00 \$

Aucun contrat n'a été octroyé par la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, comportant une dépense d'au moins 25 000,00 \$ au cours de la dernière période.

## CONTRATS ACCORDÉS EN 2019, MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Le préfet présente le seul contrat, comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, accordé en 2019 par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

Aucun contrat comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passé au cours de l'année 2019 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Soumissionnaire ou cocontractant	Prix soumis	Prix du contrat
Armand automobiles Ltée	30 995,00 \$	30 995,00 \$

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10932-12-2019 TNO

Fonds local – Réfection et entretien de certaines voies publiques, paiement, Promotek, systèmes Micro Soltek ES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10426-10-2018 TNO titrée *Fonds local – Réfection et entretien de certaines voies publiques, paiement, Promotek, systèmes Micro Soltek ES* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a acquis quatre systèmes Micro Soltek ES, au coût de 22 857,03 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE l'intention du conseil de la MRC était, à ce moment, de financer cette acquisition à même le fonds local *Réfection et entretien de certaines voies publiques* ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution n'a pas été formulée en ce sens, malgré l'intention du conseil de la MRC quant au mode de financement, mais fait plutôt mention d'un financement à même les activités de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT QU'une résolution d'ordre financière adoptée en 2019 ne peut annuler le traitement comptable applicable à une résolution adoptée l'année précédente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, affecte aux activités de fonctionnement de l'exercice financier 2019 une somme de 22 857,03 \$, taxes incluses, en provenance du fonds local *Réfection et entretien de certaines voies publiques*, et ce, afin de corriger la situation dans la présentation de l'information financière en 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10933-12-2019 TNO

Accès à *Mon dossier* avec Revenu Québec, Mme Maryse Létourneau

CONSIDÉRANT le départ prochain de M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la nomination prochaine de Mme Maryse Létourneau au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS demande, suite à sa nomination au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire, à Mme Maryse Létourneau de faire les changements nécessaires auprès de Revenu Québec pour accéder à *Mon dossier* afin de lui permettre de remplir les obligations fiscales de manière confidentielle et sécuritaire et d'effectuer des transactions avec l'organisme gouvernemental.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE, SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

Aucun changement ne sera apporté à la résolution numéro 10098-12-2017 TNO titrée *Autorisation de signatures pour les effets bancaires, remplacer la résolution numéro 7962-05-2013 TNO.*

Le préfet, le préfet suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier et le maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts sont des représentants de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, à l'égard :

- de tout compte qu'elle détient à la caisse
- des emprunts qu'elle a et des garanties qu'elle pourra consentir

RÉSOLUTION NUMÉRO 10934-12-2019 TNO

Carte de débit, détentrice, Mme Maryse Létourneau

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 10157-02-2018 TNO titrée *Carte de débit, détenteur* ;

CONSIDÉRANT le départ prochain de M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la nomination prochaine de Mme Maryse Létourneau au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la carte de débit de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. remplace la résolution numéro 10157-02-2018 TNO titrée *Carte de débit, détenteur* par celle-ci ;
2. autorise la Caisse populaire Desjardins à émettre la carte de débit, pour dépôt seulement, pour le compte 9689, au nom de Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10935-12-2019 TNO

AccèsD Affaires, nouvelle administratrice principale, Mme Maryse Létourneau

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a adhéré à AccèsD Affaires et, à cette occasion, a nommé Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire, comme administratrice principale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit remplacer la résolution numéro 10123-01-2018 TNO titrée *AccèsD Affaires, nouvel administrateur principal* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. remplace la résolution numéro 10123-01-2018 TNO titrée *AccèsD Affaires, nouvel administrateur principal* par celle-ci ;

2. désigne la directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire, Mme Maryse Létourneau, administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10936-12-2019 TNO

Représentant au comité de liaison pour le projet *Parc éolien du Mont-Rothery*, M. Allen Cormier

CONSIDÉRANT le départ prochain de M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE M. Lévesque a été nommé représentant au comité de liaison pour le projet *Parc éolien du Mont-Rothery* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 8460-06-2014 TNO titrée *Représentant au comité de liaison pour le projet Parc éolien du Mont-Rothery* ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité de liaison pour le projet *Parc éolien du Mont-Rothery* est un engagement de EDF EN Canada, inscrit dans la convention relative à l'implantation du parc éolien de Clermont relocalisé, notamment sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a un rôle consultatif et il a été mis sur pied pour favoriser la contribution du milieu à la réalisation du parc éolien du Mont-Rothery, dans le respect des utilisateurs du territoire et en encourageant la participation des entreprises locales.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. remplace la résolution numéro 8460-06-2014 TNO titrée *Représentant au comité de liaison pour le projet Parc éolien du Mont-Rothery* par celle-ci ;
2. nomme M. Allen Cormier, préfet, représentant au comité de liaison pour le projet *Parc éolien du Mont-Rothery*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10937-12-2019 TNO

Mise à jour des chemins verbalisés, demande du Club Quad Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Haute-Gaspésie demande à la MRC de La Haute-Gaspésie de faire les démarches nécessaires pour verbaliser les chemins utilisés et de mettre à jour les cartes ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est difficilement réalisable ;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Haute-Gaspésie invite la MRC à tenir une rencontre avec les acteurs pertinents du milieu pour faire avancer ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, n'accède pas à la demande du Club Quad Haute-Gaspésie demandant d'effectuer des démarches pour verbaliser les chemins utilisés, de mettre à jour les cartes et de tenir une rencontre avec les acteurs pertinents du milieu pour faire avancer ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10938-12-2019 TNO

Destination Chic-Chocs inc., autorisation de déneiger une partie de la route Saint-Joseph-des-Monts, secteur fosse Coude

CONSIDÉRANT QUE Destination Chic-Chocs inc. possède une propriété dans le secteur de la fosse Coude dans les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT sa correspondance du 6 décembre 2019 demandant l'autorisation de faire déneiger une partie de la route Saint-Joseph-des-Monts afin de se rendre à sa propriété pour y effectuer des aménagements à l'automne 2019 et à l'hiver 2019-2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. autorise Destination Chic-Chocs inc. de faire déneiger une partie de la route Saint-Joseph-des-Monts pour se rendre à sa propriété dans le secteur de la fosse Coude à l'automne 2019 et à l'hiver 2019-2020 ;
2. demande à Destination Chic-Chocs inc. d'avoir une assurance responsabilité couvrant l'activité de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### SÛRETÉ DU QUÉBEC, TARIFICATION 2020

Dépôt de la correspondance du ministère de la Sécurité publique relative à la facturation pour les services de la Sûreté du Québec, datée du 27 novembre 2019, signée par le directeur, M. Jean-Sébastien Dion.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10939-12-2019 TNO

Nomination de Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT le départ en décembre 2019 de M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la nomination prochaine de Mme Maryse Létourneau au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve la nomination de Mme Maryse Létourneau au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la MRC du 10 décembre 2019 au 28 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10940-12-2019 TNO

Soutien technique du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à la directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire, Mme Maryse Létourneau

CONSIDÉRANT la venue prochaine de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la MRC de La Haute-Gaspésie, Mme Maryse Létourneau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, demande un soutien technique du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la nouvelle directrice générale et

secrétaire-trésorière intérimaire de la MRC de La Haute-Gaspésie, Mme Maryse Létourneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10941-12-2019 TNO

Soutien technique de Lelièvre conseils à la directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire, Mme Maryse Létourneau

CONSIDÉRANT la venue prochaine de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la MRC de La Haute-Gaspésie, Mme Maryse Létourneau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. demande un soutien technique de Lelièvre conseils pour la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la MRC de La Haute-Gaspésie, Mme Maryse Létourneau ;
2. autorise une dépense jusqu'à 1 000,00 \$ pour ce soutien technique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10942-12-2019 TNO

Ouverture du poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE Mme Maryse Létourneau occupera le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la MRC de La Haute-Gaspésie à compter du 10 décembre 2019 au 28 février 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. approuve l'ouverture du poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie ;
2. approuve, si besoin est, la parution de l'offre d'emploi de ce poste dans les journaux, après la conclusion de la tenue du lac-à-l'épaule du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie ;
3. partage les frais de publication avec la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions de 19 h 30 à 19 h 35.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. GHISLAIN DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 19 h 35.

---

Allen Cormier, préfet

---

Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*

